



DISTRICT DES YVELINES DE FOOTBALL

Déclaré le 12 Mars 1980 à la Sous Préfecture de St-GERMAIN en LAYE - n° 2480



FORMATIONS D'EDUCATEUR FEDERAL MODALITES D'INSCRIPTION A LA FORMATION

**DES L'OUVERTURE DES SESSIONS D'INSCRIPTION,
VOUS POUVEZ VOUS PRE-INSCRIRE**

CANDIDATER SUR LE SITE INTERNET DU DISTRICT

1. PRÉ-INSCRIPTION EN LIGNE SUR NOTRE SITE INTERNET :

Cliquer sur la rubrique « FORMATION » PUIS « INSCRIPTIONS EDUCATEURS »

Procédure d'inscription : la RUBRIQUE « Inscriptions Formations » apparaît

Le parcours des formations s'affiche par type de formation :

La Formation d'Entraîneur généraliste :

Le B.M.F. et les C.F.F. :

1) C.F.F.1 de 2x16h (U9+U11)
ou par module U9 ou U11 de 16h
Les modules mineurs sont inclus dans
les formations par module U9 ou U11

2) C.F.F.2 2x16h (U13+U15) ou par
module U13 ou U15 de 16h

3) C.F.F.3 2x16h (U19+Seniors) ou par
module U17/U19 ou Seniors de 16h

Les certificats de spécialités :

1) Module découverte
Gardien de but de 16h

2) Module découverte Futsal de 8h

Les modules complémentaires :

1) Module animateur U6-U7 de 8h

2) Module Animatrice Fédérale de 6h

FORMATION D'ENTRAINEUR GÉNÉRALISTE

NIVEAU 3
INSTITUT RÉGIONAL DE FORMATION DU FOOTBALL
BREVET D'ENTRAÎNEUR DE FOOTBALL

NIVEAU 4
INSTITUT RÉGIONAL DE FORMATION DU FOOTBALL
BREVET DE MONITEUR DE FOOTBALL

LIGUES ET DISTRICTS

CFF1	CFF2	CFF3	CFF4
CERTIFICATION	CERTIFICATION	CERTIFICATION	CERTIFICATION
▲ MODULE 32H (U9+U11)	▲ MODULE 32H (U13+U15)	▲ MODULE 32H (U19+SENIORS)	▲ MODULE 32H (ASSO-SPORTIF)
▶ U9	▶ 13	▶ U19	▶ PROJET ASSOCIATIF
▶ U11	▶ U15	▶ SÉNIORS	▶ PROJET SPORTIF - EDUCATIF

▶ Arbitrage ▶ Sécurité ▶ Santé ▶ Santé-Sécurité (32h)

CERTIFICATS DE SPÉCIALISÉS

LIGUES ET DISTRICTS

GARDIEN DE BUT	FUTSAL	BEACH SOCCER	PRÉPARATEUR ATHLÉTIQUE
CERTIFICATION	CERTIFICATION	CERTIFICATION	CERTIFICATION
▲ MODULE 32H (PERFECTIONNEMENT-DÉCOUVERTE)	▲ MODULE 32H (PERFECTIONNEMENT-DÉCOUVERTE)	▲ MODULE 32H (PERFECTIONNEMENT-DÉCOUVERTE)	▲ MODULE 32H (U6+SENIORS)
▶ PERFECTIONNEMENT	▶ PERFECTIONNEMENT	▶ PERFECTIONNEMENT	
▶ DÉCOUVERTE	▶ DÉCOUVERTE	▶ DÉCOUVERTE	

ATTESTATIONS COMPLÉMENTAIRES : ▶ Handicap ▶ Football urbain ▶ U6-U7 ▶ Animatrice fédérale de football

Choisir la formation souhaitée en cliquant sur le module souhaité, puis remplir consciencieusement les formulaires qui s'affichent à l'écran : choix des dates de formation, coordonnées du candidat, etc. :

- ⇒ Télécharger et compléter en ligne l'« Attestation de Situation Pédagogique » à l'entrée en formation.
- ⇒ Cette attestation est ensuite à ajouter comme pièce jointe dans le formulaire d'inscription en ligne, afin de valider votre pré-inscription.
- ⇒ L'imprimer également et la faire signer par le candidat, afin de la joindre aux documents à nous faire parvenir dans les meilleurs délais pour valider définitivement votre inscription.
- ⇒ Télécharger et compléter en ligne également le « bon Formation Educateurs » afin de le joindre à votre envoi et de bénéficier, à l'issue de la formation, des 25 € de remboursement différé.

MODALITES D'INSCRIPTION A LA FORMATION

CONSTITUTION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

1. FOURNIR OBLIGATOIREMENT LES PIÈCES COMPLÉMENTAIRES SUIVANTES :

Pour tous les Candidats :

- ⇒ **Attestation de Situation Pédagogique à l'entrée en formation** (Document à télécharger, à compléter en ligne et à joindre, signé par le candidat).
- ⇒ Dans le cas où le candidat n'est pas **licencié « Joueur »** ou **« animateur »** ou **« Educateur »** mais **« Dirigeant »**, fournir un **Certificat Médical d'aptitude à la pratique et l'encadrement du football**.
- ⇒ Fournir un Relevé d'Identité Bancaire (R.I.B.) ou Postal (R.I.P.) pour les candidatures individuelles uniquement.
- ⇒ Fournir le bon de formation « Educateur » de 25€, utilisable dans la limite de deux bons par personne et par saison (un bon maximum par module) pour tous modules de 16h ou moins, des CFF1 à 3, des certificats de spécialités et modules complémentaires et des certifications. *(les candidates féminines peuvent utiliser un nombre illimité de « bon formation »).*

En plus, pour les Candidats :

- ⇒ Au stage : **C.F.F.1 mineurs module U9 (15 ans minimum) / module U11 (16 ans minimum)**
- Fournir l'**Autorisation parentale et la fiche sanitaire** (Doc. à télécharger lors de la pré-inscription).

2. RÉGLER LES FRAIS DE FORMATION :

2.1 LES DROITS D'INSCRIPTION

- Toutes les formations de 16h minimum : **75 € / module**
- Le certificat de spécialité , futsal découverte et les modules complémentaires (Educateur U6-U7 et Animatrice fédérale) : **25 €**
(plus 25 € de caution restituée à l'issue de la formation).

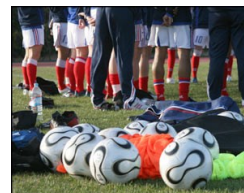
2.2 LES FRAIS DE RESTAURATION

- Pour les stages en **Externat** :
Identique pour l'ensemble des C.F.F., certificats et modules complémentaires :
20 € / jour de formation.
- Pour les stages en **Internat**, ils sont inclus dans les frais d'Hébergement.

2.3 LES FRAIS D'HÉBERGEMENT

Ils sont identiques sur les formations **en Internat** :

- C.F.F.2 module U13 et module U15 : **230 €**
- C.F.F.3 module U17/U19 ou module Seniors : **230 €**



Les règlements sont à effectuer par chèque(s) uniquement, libellé(s) à l'ordre du D.Y.F.

Rédiger 2 chèques, si vous ne souhaitez pas que la caution soit encaissée à l'issue de la formation.

Le district remboursera l'intégralité des frais de formation pour les candidates féminines, sous réserve qu'elles aient fourni les bons formations nécessaires.

POUR TOUTE INFORMATION COMPLÉMENTAIRE :

- Contacter pour le suivi Administratif : Le Secrétariat Technique au **01 80 92 80 29**
Les Lundi, Mardi et Vendredi de 9h30 à 12h30 et de 14h00 à 17h30 ;
Les Mercredi et Jeudi de 9h30 à 12h30 et de 14h00 à 17h00.

QUELQUES REMARQUES ET RECOMMANDATIONS

1. LE DOSSIER D'INSCRIPTION DEVRA ETRE SOIGNEUSEMENT CONSTITUE !

Les pièces à fournir ne sont pas facultatives mais bien indispensables :

La pré-inscription en ligne (sur notre site Internet) est obligatoire, mais ne tient pas lieu d'inscription définitive ! Elle ne sera validée (prise en compte) qu'à réception de l'ensemble des pièces complémentaires.

Ne pas omettre de renvoyer **l'autorisation parentale pour les mineurs.**

2. RAPPEL CONCERNANT LE REGLEMENT DES FRAIS DE FORMATION

Le règlement, par chèque uniquement, ne doit concerner qu'une **seule personne**, candidate sur **une formation** bien spécifiée sur le bulletin d'inscription.

Il est **indispensable** de fournir un **Relevé d'Identité Bancaire (R.I.B.) ou Postal (R.I.P.)** pour les candidatures individuelles afin de bénéficier de la restitution des cautions versées.

3. ENVOYER CES PIECES COMPLEMENTAIRES SANS TARDER !

La clôture des inscriptions intervient au plus tard 2 semaines avant le début du stage.

Mais, il arrive que certaines formations soient closes **bien avant !**

Le nombre maximum de stagiaires retenus ne peut excéder **16 ou 18 personnes** selon le type de formation proposée.

4. RESERVATIONS IMPOSSIBLES !

Aucune demande de réservation par téléphone, télécopie, email ou autres, ne sera prise en compte. **Seule la pré-inscription en ligne validée par la réception du dossier d'inscription complet confirmera l'inscription définitive !**

5. LE NOMBRE DE CANDIDATURES PAR CLUB EST LIMITE A « 3 » PAR FORMATION (EXTERNAT) SAUF POUR LE CLUB D'ACCUEIL QUI POURRAIT INSCRIRE JUSQU'À « 5 » CANDIDATS (SOUS CERTAINES CONDITIONS).

6. ANNULATION DE DERNIERE MINUTE AVANT LE DEBUT DE LA FORMATION

Une annulation de stage (avec possibilité de remboursement des frais de formation) ne pourra être prise en compte qu'à réception d'un courrier motivé, email, ou appel téléphonique intervenant au plus tard **72h avant le 1er jour de stage** (contacter le District au 01 80 92 80 29 ou le cas échéant le Conseiller Technique Départemental P.P.F. au 06 74 71 27 14).

Votre appel téléphonique devra être **confirmé impérativement dans les 24 heures par courriel (E-mail) adressé au District.**

7. ANNULATION EN COURS DE STAGE OU ABSENCE !!

En cas d'annulation en cours de stage ou d'absence, le stagiaire ne pourra pas être remboursé des frais de formation engagés.

ADRESSER VOTRE CORRESPONDANCE AU :

DISTRICT DES YVELINES DE FOOTBALL

Inscription Formation d'Educateur

B.P. 90 616 SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES

Télécopie : 01 80 92 80 31 - Messagerie : administration@dyf78.fff.fr

LE SUIVI DE VOTRE DOSSIER DE CANDIDATURE

1. DES LA RECEPTION DES PIECES COMPLEMENTAIRES A LA CONSTITUTION DE VOTRE DOSSIER DE CANDIDATURE :

- **Si votre dossier est incomplet** : nous vous indiquons par e-mail et si possible par téléphone les éléments manquants et sa mise en attente de régularisation, laquelle ne tient pas lieu de réservation. Votre inscription n'est pas prise en compte !
- **Si votre dossier n'est pas régularisé avant la clôture des inscriptions, vous ne pourrez en aucun cas participer à la formation et nous vous retournerons votre dossier.**

2. INSCRIPTION VALIDEE (DOSSIER COMPLET)

Chaque candidat ayant fait parvenir un dossier complet (validé) recevra un e-mail afin de confirmer son inscription. Suivant le nombre de stagiaires retenu par formation (16 ou 18) et le nombre d'inscriptions validées, il lui sera précisé si sa candidature a été retenue ou si son inscription est sur liste d'attente d'un éventuel désistement.

3. CANDIDATS RETENUS

Chaque candidat retenu recevra par e-mail une « convocation », avec copie sur la boîte email LPIFF de son club, au plus tard dans la semaine précédant le stage.

4. CANDIDATS NON RETENUS (LISTE D'ATTENTE)

Chaque candidat, dont le dossier d'inscription est mis sur liste d'attente d'un éventuel désistement, sera informé par téléphone ou par e-mail dans le cas où une place deviendrait vacante. Dans le cas où aucune place ne se libère, il sera contacté afin de lui demander s'il souhaite s'inscrire à une autre formation proposée au calendrier. Sa candidature sera alors prioritaire, **sous réserve d'avoir effectué à nouveau la démarche de pré-inscription aux nouvelles dates proposées.**

5. CLOTURE DES INSCRIPTIONS

Elle intervient à la 16^{ème} ou 18^{ème} personne (suivant le type de formation) inscrite et au plus tard **2 Semaines avant le début du stage** (si nous avons atteint le nombre minimum de candidats).

Les pré-inscriptions en ligne sur le site Internet ne seront alors plus possibles !

6. ATTESTATIONS

- Une Attestation de Présence est remise à chaque stagiaire à l'issue de sa formation ;
- Une Attestation de Formation est envoyée aux candidats reçus à la formation ; Ce document lui permettra de s'inscrire, s'il le souhaite, à une session de certification.
- Si vous en faites la demande, chaque candidat ou club peut bénéficier d'une Attestation de candidature et/ou de frais de formation engagés.

POUR TOUTE INFORMATION COMPLEMENTAIRE :

- Contacter pour le suivi Administratif : Le Secrétariat Technique au **01 80 92 80 29**
Les Lundi, Mardi et Vendredi de 9h30 à 12h30 et de 14h00 à 17h30 ;
Les Mercredi et Jeudi de 9h30 à 12h30 et de 14h00 à 17h00.
- Consulter le Site Internet du D.Y.F. / rubrique « FORMATION » : <http://dyf78.fff.fr>